

EPREUVES OUVERTES REGIONALES en salle BENJAMINS / MINIMES

Samedi 10 décembre 2016

Salle Marie Curie - 6, rue Pierre de Coubertin – 60 180 Nogent/Oise

CIRCULAIRE TECHNIQUE

Epreuves individuelles pour les athlètes des catégories Benjamins et Minimes de la Ligue de Picardie. Limitation à 3 épreuves au maximum par athlète. Interdiction de doubler le 1000m et la Marche.

Programme :

BEF : 50m - 50mHaies (65cm) - 1000m - 2000m Marche - Hauteur - Longueur - Triple Saut - Perche - Poids
BEM : 50m - 50mHaies (65cm) - 1000m - 2000m Marche - Hauteur - Longueur - Triple Saut - Perche - Poids
MIF : 50m - 50mHaies (76cm) - 1000m - 3000m Marche - Hauteur - Longueur - Triple Saut - Perche - Poids
MIM : 50m - 50mHaies (84cm) - 1000m - 3000m Marche - Hauteur - Longueur - Triple Saut - Perche - Poids

Inscriptions et confirmations:

Engagements libres en ligne des athlètes sur le site HDFA jusqu'au Jeudi 8 Décembre 14h, puis confirmation au secrétariat pour les courses **et les concours** au plus tard 30 minutes avant l'heure indiquée sur les horaires.

Les athlètes non licenciés la veille de la compétition ne seront pas pris en compte.

Dès la clôture des engagements en ligne, toutes les demandes tardives entrent dans la procédure des « engagements tardifs » et devront s'engager sur place.

Néanmoins, pour ne pas pénaliser les athlètes, un droit à l'erreur d'un athlète par club sera toléré par le secrétariat mais au-delà, un droit de 20€ par athlète sera réclamé sur place.

Au 11 décembre, les athlètes ne devront être engagés que sur 3 épreuves au maximum, pénalité de 20€ par athlète au cas échéant. Il n'est pas autorisé de concourir le même jour au 1000m et à la Marche.

Compétition réservée aux athlètes des départements 02 – 60 - 80.

Jury :

Chaque club participant devra fournir 1 juge licencié + 1 juge licencié supplémentaire par tranche de 10 athlètes. Pénalité de 20€ par juge manquant. Pas de qualification minimale exigée.

Les clubs doivent préalablement engager en ligne sur le site HDFA leurs juges au même titre que les athlètes jusqu'au Jeudi 8 Décembre 14h.

Confirmation de présence du jury sur place entre 14H00 et 14H30.

Modalités techniques :

Ouverture de la salle, **confirmation au secrétariat des courses et des concours**, confirmation du jury à 14H00. Début des épreuves à 15H00.

Les horaires sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés en fonction du nombre d'athlètes engagés.

Courses et concours de niveau selon le bilan indoor 2015 et 2016.

Pour les concours L/TS/Pds : 3 essais pour tous.

Pour les sauts en Hauteur et à la Perche : règlement Equip'Athlé (8 essais maximum par athlète. Si le 8^o est réussi, il est accordé une tentative à une hauteur supérieure jusqu'au 1^o échec).